

2 – Association Histoire et Vie du 10^e, question relative à l'allée Jean Bernard

Mme Jeannine CHRISTOPHE rappelle que son association a récemment publié un *Dictionnaire historique des rues du 10^e*, ce qui a permis de découvrir que deux nouvelles voies ont été récemment baptisées des noms de deux éminents professeurs de médecine, Jean BERNARD, fondateur du centre d'hématologie de l'hôpital Saint-Louis, et Léon SCHWARTZENBERG. L'allée commençant 115, quai de Valmy et finissant 6, rue de Verdun, au a été rebaptisée « allée Jean BERNARD » sur vœu de M. LHOSTIS lors du conseil d'arrondissement de février 2007. Pourtant il n'y a aucune trace d'inauguration officielle de l'allée en question. La famille de Jean BERNARD ainsi que la Fondation pour la recherche médicale souhaiteraient être tenues au courant de l'accessibilité de l'allée aux piétons.

M. LHOSTIS justifie son vœu de 2007 par le rôle important de ce grand chercheur. L'allée en question serait d'ailleurs rendue totalement publique, ce qui permettrait de localiser la faculté « allée Jean BERNARD » au lieu de l'actuelle avenue de Verdun.

M. GAUDILLERE se félicite de la décision d'honorer ainsi la mémoire de Jean BERNARD, qui fut à la fois un grand scientifique et un remarquable homme de lettres. L'allée est désormais appelée Jean Bernard à la suite d'une délibération du Conseil de Paris du 4 février 2008, votée à l'unanimité. L'arrêté de dénomination date du 28 février. En règle générale, la direction de la Voirie est avertie lorsqu'une inauguration officielle est décidée, mais dans le cas précis, elle n'a pas été avisée d'une inauguration et a donc posé les plaques, sans cérémonie, le 24 juin 2008. Il est cependant prévu par la mairie du 10^e d'organiser une cérémonie officielle d'inauguration.

M. FERAUD précise qu'une procédure doit être envisagée afin que les poses de plaques ne puissent se réaliser sans avoir d'abord sollicité le maire d'arrondissement concerné.

Mme FAJGELES apporte une précision : selon la section territoriale de voirie (STV), les inaugurations ne sont réalisées que si elles ont été demandées en amont par la municipalité. Pour ce qui est de l'ouverture de l'allée au public dans sa totalité, des travaux sont nécessaires, qui demandent une budgétisation conséquente : classement dans le domaine public (demande à faire à la direction de l'Urbanisme qui doit ensuite faire un devis précis) ou création d'un itinéraire cyclable et piéton moyennant une convention entre l'université et la Ville de Paris.

3 – FCPE du 10^e arrondissement, déclaration relative à la défense de l'école publique

M. Hervé FRABOULET lit le texte de la FCPE du 10^e arrondissement, qui s'inquiète des « incessantes attaques du gouvernement contre l'école, de la maternelle à l'enseignement supérieur, [qui] remettent en cause profondément le principe de l'éducation pour tous ».

M. FERAUD propose que le débat sur cette question se déroule lors de la présentation des vœux de cette réunion.